

Déclaration de la Global Psychology Alliance sur le rôle des psychologues dans les situations d'urgence internationales

Publiée initialement par l'American Psychological Association (APA) le 5 juin 2008 et révisée par la Global Psychology Alliance (GPA) le 31 mars 2022, la déclaration suivante est destinée à guider les psychologues pour les préparer à apporter une contribution efficace en réponse aux catastrophes naturelles et aux catastrophes d'origine humaine, respectivement.

La GPA et l'APA soutiennent les [Directives du Comité permanent interorganisations \(CPI\) concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence \(2007\)](#). L'objectif des Directives du CPI est de faciliter la planification, la mise en place et la coordination d'un ensemble de mesures (des interventions essentielles, hautement prioritaires, qui doivent être mises en œuvre de toute urgence) multisectorielles minimales de protection et d'amélioration de la santé mentale et du bien-être psychosocial des personnes confrontées à une situation d'urgence. Les Directives du CPI ont été établies pour les pays à bas ou moyen revenu. Cependant, le cadre général s'applique également aux situations d'urgence de grande ampleur frappant des pays à revenu élevé. Les psychologues qui sont formés pour répondre aux situations d'urgence d'origine naturelle ou humaine et qui sont également affiliés à une organisation humanitaire reconnue et autorisée à déployer des professionnels doivent connaître les Directives du CPI.

Les Directives du CPI soulignent que :

- Tout soignant potentiel auprès d'une communauté internationale – y compris les psychologues – devrait travailler par l'intermédiaire d'une organisation humanitaire reconnue opérant sur le lieu de la catastrophe plutôt qu'offrir son assistance de manière indépendante sans recourir à un organisme.
 - Voici quelques exemples d'organisations humanitaires :
 - Organismes des Nations Unies, comme [le Fonds des Nations Unies pour l'enfance](#) (UNICEF) et l'[Agence des Nations Unies pour les réfugiés](#) (HCR)
 - ONG internationales, comme le [Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#), l'[International Medical Corps](#) et [Médecins sans frontières](#)

- Il convient de **dissuader** les spécialistes étrangers de la santé mentale de bonne volonté, y compris les psychologues, qui ne sont affiliés à aucune organisation de se rendre dans les régions touchées par une catastrophe, à moins qu'ils ne satisfassent aux critères suivants :
 - Ils ont déjà travaillé dans le cadre de situations d'urgence semblables à celles pour lesquelles ils offrent leur assistance (p. ex., les situations d'urgence liées aux conflits armés et aux catastrophes naturelles requièrent des compétences particulières et ne peuvent être considérées comme des situations synonymes d'urgence; chacune nécessite une formation distincte);
 - Ils ont déjà travaillé en dehors de leur propre milieu socioculturel et comprennent la culture et la langue des personnes qu'ils aideront;
 - Ils possèdent des compétences de base en ce qui concerne les interventions sur lesquelles portent les [Directives du CPI](#);
 - Ils ont une bonne connaissance soit de la psychologie de la communauté, soit des principes de santé publique;
 - Ils ont été invités par écrit par la nation où la situation d'urgence s'est produite ou se produit ou une invitation écrite d'une organisation internationale reconnue et autorisée à fournir des services sur le lieu de la situation d'urgence;
 - Ils sont invités à travailler dans le cadre d'une organisation qui est durablement présente dans la communauté de la zone touchée par la catastrophe;
 - Ils ne se focalisent pas sur la mise en œuvre des interventions par eux-mêmes (travail clinique, par exemple), mais « fournissent un appui de caractère général aux programmes, notamment par un transfert de compétences en faveur du personnel local, de sorte que les interventions et les dispositifs de soutien sont mis en œuvre par le personnel local » (CPI, 2007, p. 82).

À la lumière des [Directives du CPI concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence](#) et de l'obligation éthique de travailler dans les limites de ses compétences (voir le [principe 2 de la Universal Declaration of Ethical Principles for Psychologists de l'IUPsyS](#)), il est recommandé que les psychologues de l'extérieur de la région en état d'urgence ne fournissent **pas** de services directs dans un pays étranger aux communautés touchées par la catastrophe.

Si les critères ci-dessus sont réunis, le psychologue peut bénéficier d'une exception à la règle générale. Les psychologues qui souhaitent soutenir les efforts d'aide humanitaire à la suite de catastrophes d'origine humaine ou naturelle sont encouragés à rechercher des solutions qui répondent précisément aux besoins exprimés par les organisations humanitaires sur place.

Lorsque les psychologues sont invités à apporter leur contribution, il est recommandé de favoriser la mise en œuvre de modèles d'intervention psychosociale durables pour lesquels le psychologue volontaire assure la consultation et/ou la formation des formateurs locaux.

Lorsqu'ils offrent des consultations, forment des formateurs ou fournissent des ressources sur les processus de rétablissement pour une population touchée par une situation d'urgence, il est

important que les psychologues reconnaissent les grandes différences culturelles et mondiales qui existent entre leur propre pays, leur culture et leurs expériences, ainsi que le contexte de la population touchée. Les psychologues qui aident la population d'une zone touchée par une situation d'urgence doivent être très prudents et adopter une perspective multiculturelle lorsqu'ils font des recommandations. Par exemple, la façon dont les gens vivent et expriment la détresse consécutive à des événements traumatisants n'est pas la même partout dans le monde. De plus, les façons de soulager cette détresse par des moyens considérés comme étant appropriés et utiles sont également diverses.

Pour apporter une réponse psychosociale globale au rétablissement, il faut comprendre et consulter les dirigeants communautaires locaux et les responsables de la santé mentale, ainsi que les groupes et les individus touchés eux-mêmes. La simple traduction des concepts (c'est-à-dire des concepts dominés par l'Occident ou culturellement ancrés) et du contenu pédagogiques ne suffit pas. L'imposition de catégories de diagnostic et d'approches thérapeutiques non fondées sur des données probantes pour une population donnée peut nuire aux personnes qu'elles sont censées aider.

Les chercheurs doivent également être conscients de l'obligation qui leur incombe de protéger les sujets humains dans le cadre des recherches internationales menées dans des situations d'urgence. Les codes d'éthique et les lignes directrices relatives à la protection des sujets humains ([IASC Recommendations for Conducting Ethical Mental Health and Psychosocial Research in Emergency Settings](#), 2014) décrivent les processus de recherche à suivre pour ce faire.

Rôle des psychologues à l'échelle internationale

- **Fournir des ressources d'information, des consultations et/ou former des formateurs**
 - Les psychologues ayant de l'expérience dans le domaine de la santé mentale en cas de catastrophe et/ou de la santé publique peuvent proposer de partager les ressources appropriées pour adapter ou traduire l'information ou le contenu des formations, consulter des organisations humanitaires reconnues et/ou proposer de former des collaborateurs internationaux afin qu'ils puissent eux-mêmes former des experts locaux.
 - La meilleure façon d'y parvenir est de travailler avec des organisations reconnues, comme l'association nationale de psychologues ou des organisations multilatérales régionales et des organisations non gouvernementales (par exemple, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge). Si les psychologues lancent un appel à l'aide par l'intermédiaire de ces organisations, il est beaucoup plus probable que cette aide soit coordonnée avec les organismes concernés et intégrée à l'infrastructure de secours.
- **Établir des collaborations de recherche avec les psychologues des régions touchées**
 - Les collaborations de recherche peuvent aider les professionnels de la santé mentale locaux à étudier les dimensions psychologiques de la situation d'urgence et à préparer le terrain à une intervention encore plus efficace dans le futur.

- L'évaluation efficace des besoins psychologiques et des ressources en matière de santé mentale, et l'évaluation des interventions dans des contextes précis sont des éléments particulièrement importants.

Rôle des psychologues dans leur pays d'origine

- **Soutenir les personnes directement touchées par la situation d'urgence**
 - Les psychologues peuvent s'efforcer de saisir les occasions qui se présentent dans leur communauté locale pour venir en aide aux personnes qui ont été directement touchées par une catastrophe naturelle ou d'origine humaine.
 - Il peut s'agir de personnes de la région touchée ou de personnes dont les proches ont été touchés.
 - Il peut s'agir aussi de travailleurs humanitaires internationaux qui sont de retour chez eux après un séjour dans la région touchée.
- **Faire connaître les directives et les normes internationales**
 - Les psychologues peuvent se renseigner sur les interventions psychosociales internationales et lire et diffuser de l'information sur les directives et les normes internationales. Cela peut contribuer à garantir une intervention ordonnée et véritablement utile.
- **Améliorer la compréhension des différences culturelles qui caractérisent les interventions et les stratégies de soutien psychologique en réponse à des événements traumatiques.**
 - Le stress post-traumatique, les réactions de stress à la suite d'un événement traumatique et les interventions à utiliser pour se rétablir d'un traumatisme sont profondément ancrés dans la culture de chacun. Les interventions internationales ne doivent jamais se limiter à traduire et à appliquer des modèles ou des stratégies provenant d'autres pays. Toutes les interventions doivent être basées sur la consultation des communautés locales et sur l'expertise locale et être fondées sur un modèle d'interaction durable.
 - Les psychologues doivent s'informer des différences culturelles, spirituelles, linguistiques et nationales, des conditions politiques et sociétales qui forment le contexte global de la situation des survivants, de la prestation locale des soins et des mesures locales prises pour venir en aide aux populations touchées, et intégrer ces informations dans leur formation et leurs interventions.
- **Se préparer pour l'avenir**

Nous exhortons les psychologues qui souhaitent apporter leur aide dans des situations d'urgence à se préparer dès maintenant en suivant une formation en santé mentale adaptée aux catastrophes. Les besoins à long terme en personnes compétentes en matière de consultation et de formation dans les zones touchées par les catastrophes vont probablement perdurer dans les années à venir.

Potentiel de préjudice

Il est essentiel que le psychologue limite son aide dans les situations d'urgence à son domaine d'expertise. Le contraire peut entraîner un préjudice pour le patient, ce qui constitue une

violation de l'éthique. La responsabilité du psychologue de reconnaître les limites de sa pratique est particulièrement importante lorsqu'il travaille avec des personnes souffrant de troubles graves, comme un traumatisme ou le syndrome de stress post-traumatique (SSPT). Les symptômes présentés varient selon les contextes socioculturels, tout comme les interventions qui sont efficaces dans chaque contexte. Le fait de ne pas intervenir correctement face à ces troubles ou de vouloir fournir des services qui ne sont pas culturellement appropriés peut entraîner une aggravation de la santé mentale et des réactions plus graves (consulter les [Guidelines for International Training in MHPSS Interventions](#)).